

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réson
au
Monite
belgi



05017409

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le 18 JAN. 2005
jour de sa réception.
Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SOCOLUX RENT SA**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Route de Marche, 139 6600 BASTOGNE

N° d'entreprise : 428665071

Objet de l'acte : **Modification des statuts- Extrait analytique**

D'un acte reçu le vingt-neuf décembre deux mil quatre par Joel Tondeur notaire à Bastogne, enregistré à Bastogne le onze janvier deux mil cinq volume 529 folio 43 case 4, étant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCOLUX RENT SA", ayant son siège social à 6600 Bastogne, Route de Marche, 139.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Maurice Tondeur alors à Bastogne le vingt-huit mars mil neuf cent quatre-vingt-six, publié aux annexes du Moniteur belge le dix-neuf avril suivant sous le numéro 860419-302,

Dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le Notaire Joël TONDEUR, de Bastogne, en date du six novembre mil neuf cent nonante-huit, publié aux annexes du Moniteur Belge du trois décembre suivant sous numéro 981203-157, et par acte sous seing privé du quinze décembre deux mil un, publié aux annexes du Moniteur belge du onze janvier suivant sous numéro 20020111-688 ;

Et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Joel Tondeur soussigné le deux février deux mil quatre publié aux annexes du Moniteur Belge le neuf mars suivant sous le numéro 04040336 ; Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous numéro 428665071.

Il est extrait ce qui suit :

Sur proposition du conseil d'administration il est décidé de modifier l'exercice social, cette modification étant motivée par le fait que les différentes sociétés où interviennent la famille PICARD devront déposer des comptes consolidés et qu'il est plus aisé de dresser les inventaires dans ces différentes sociétés au trente juin de chaque année qu'au trente-et-un décembre

L'assemblée décide de modifier la date du début et de la fin de l'exercice social. Celui-ci commence le premier juillet pour se terminer le trente juin de chaque année. Exceptionnellement le présent exercice commence le premier janvier deux mil quatre se terminera le trente juin deux mil cinq, soit un exercice de dix-huit mois, l'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième samedi du mois de décembre à partir de dix-sept heures. La prochaine assemblée se tiendra en décembre deux mil cinq

En conséquence elle décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 25 par ce qui suit

« L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième samedi du mois de décembre de chaque année à partir de dix-sept heures au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant autre qu'un samedi »

L'assemblée décide ensuite de remplacer l'article 34 par ce qui suit :

« L'exercice social commence le premier juillet et se clôture le trente juin de l'année suivante

A cette dernière date, les écritures de la société sont arrêtées et le conseil d'administration dresse un inventaire complet et établit les comptes annuels conformément à la loi ».

L'assemblée décide de confirmer le transfert du siège social et de remplacer le premier paragraphe de l'article 2 par ce qui suit

« Le siège social est établi à 6600 Bastogne, route de Marche, numéro 139. Un siège d'exploitation est établi à 6688 Bertogne, Mande-Sainte-Etienne, numéro 897/G, sous la dénomination commerciale "SOCOMANDE". »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME Bastogne le 17 01 2005 Déposé en même temps expédition de l'acte 34816 du 29 12.2004 et coordination des statuts

Joel TONDEUR à Bastogne, notaire instrumentant